

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SANTÉ, SPORT, PSYCHOLOGIE					M1 60 ECTS
Mention :	Psychologie					
Parcours :	Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies					
Volume horaire étudiant :	298h (dont 154h mutualisées)	164h			300h à 400h	462h (dont 154h mutualisées) (+300h à 400h)
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Stage et projet	
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de mention : Mme Edith SALES-WUILLEMIN	Scolarité – secrétariat pédagogique
Co-responsables de formation : Alexandra LAURENT Professeure d'université Psy-DREPI, Pôle AAFE, Bureau R05 Esplanade Erasme, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.77 alexandra.laurent@u-bourgogne.fr Anne MASSELIN-DUBOIS Maître de conférences Psy-DREPI, Pôle AAFE, Bureau 14 Esplanade Erasme, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.77 anne.masselin-dubois@u-bourgogne.fr	Sébastien FINOT UFR Sciences humaines, Bureau 125 bis 4, boulevard Gabriel, 21072 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.53.15 sebastien.finot@u-bourgogne.fr
UFR Sciences Humaines	UFR Sciences humaines

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Objectifs généraux du master mention psychologie, niveau M1 : La formation de Master mention Psychologie a pour objectif de faire acquérir aux étudiants des savoirs en psychologie de haut niveau, en relation avec le parcours qu'ils ont choisi, ainsi que des savoir-faire, des méthodes, des outils et des pratiques hautement qualifiés, leur permettant de s'adapter aux environnements changeants auxquels leurs parcours professionnels les confronteront.

La première année de Master mention Psychologie est plus particulièrement destinée à :

- compléter la formation théorique et méthodologique générale de l'étudiant,
- l'initier aux grands champs d'applications professionnelles et de recherche de la psychologie à partir de ses sous-disciplines (psychologie clinique, psychologie du développement, psychologie sociale et psychologie cognitive), lui permettre ainsi de définir son projet professionnel,
- initier l'étudiant à la recherche (formation à et par la recherche),
- le préparer aux formations de la deuxième année de Master.

Objectifs généraux du parcours Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies :

L'objectif de ce parcours est d'acquérir une compétence professionnelle théorique et pratique de haut niveau de spécialisation dans le domaine de la psychologie clinique et de la psychopathologie (prévention, évaluation et interventions psychologiques dont psychothérapies). Il s'agit de former des psychologues cliniciens et psychopathologues spécialisés dans l'intervention psychologique auprès de populations présentant des problèmes de santé mentale et somatique ainsi qu'auprès des professionnels de santé concernés. Ces psychologues cliniciens répondront à des besoins en matière d'évaluation clinique et psychopathologique, d'orientation pour le suivi psychologique et psychothérapeutique, de prévention, d'accompagnement psychologique auprès des populations souffrantes et des équipes de soignants. Ce parcours est destiné à former des professionnels présentant les compétences en psychologie clinique et psychopathologie suivantes : réaliser une évaluation clinique approfondie des différentes formes de psychopathologie, effectuer une orientation thérapeutique, savoir conduire un entretien clinique, un bilan psychologique, maîtriser l'analyse psychopathologique et les plans de traitements psychologiques, avoir une bonne connaissance des différentes approches psychothérapeutiques.

Ce parcours donne accès au titre de psychologue protégé par la loi de 1985 permettant d'exercer dans les établissements sanitaires, sociaux, médicaux, de justice ainsi qu'en exercice libéral.

Enfin, ce parcours permet de former des chercheurs et/ou enseignants-chercheurs spécialisés en psychologie clinique et psychopathologie.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La première année (M1) donne accès à l'un de ces 5 parcours de Master (M2) mention Psychologie :

- Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies
- Psychologie clinique du Développement, des Apprentissages et du Vieillessement
- Psychologie sociale et Psychologie du travail et des organisations : Management des relations humaines et des communications
- Ingénierie de la Formation professionnelle et Psychologie Ergonomique (IFPE)
- Psychologie de la Performance et du Sport

Les étudiants de M1 du parcours Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies s'orienteront de façon privilégiée vers le M2 " Psychopathologie Clinique, Psychologie médicale et Psychothérapies". Ce M2 permet la formation de psychologues cliniciens spécialisés en psychopathologie à tous les âges de la vie ainsi qu'à la pratique psychothérapeutique. L'ensemble des lieux d'exercice cliniques sont ouverts sans restriction aux titulaires de ce parcours (psychologue de la fonction publique hospitalière, psychologue de la protection judiciaire de la jeunesse, psychologue de la fonction territoriale, consultant libéral,...). Le M2 permet aussi la poursuite d'études en doctorat en vue de candidater sur un poste d'enseignant-chercheur à l'Université ou de chercheur dans d'autres organismes de recherche.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Globalement, la mention Psychologie a comme objectif principal d'offrir aux étudiants une formation approfondie dans les sous-disciplines de la psychologie et dans leur champ d'application, ainsi que de les préparer aux problèmes de la recherche fondamentale ou appliquée. Ainsi, les compétences professionnelles générales que la formation permet d'acquérir peuvent se détailler de la manière suivante :

- Maîtriser des connaissances scientifiques générales en psychologie et approfondies dans un domaine de spécialisation ;
- Etre capable de concevoir et/ou d'utiliser des outils de mesure en psychologie, des outils d'orientation, d'évaluation, de diagnostic psychologique, des techniques d'analyse des situations, d'entretiens, des techniques d'analyse statistique de données ;
- Etre capable de conduire une recherche fondamentale et/ou appliquée en psychologie, de rédiger des rapports ou des synthèses, de présenter des résultats à l'oral, d'écrire un article scientifique, de synthétiser des données bibliographiques.

Concernant le parcours "Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies", les compétences professionnelles suivantes sont acquises (« démarche clinique ») :

- Maîtrise des connaissances scientifiques générales en psychologie et approfondies dans le domaine de la psychologie clinique ;
- Capacités à concevoir et/ou d'utiliser des outils d'évaluation, de diagnostic, d'analyse des situations ;
- Capacités à mettre en place des mesures de prévention, d'orientation, d'interventions spécifiques en psychologie clinique ;
- Maîtrise des méthodes permettant le point précédent (dont la conduite d'entretiens dans les différents temps de la vie et situations psychopathologiques) ;
- Capacités à conduire une recherche appliquée en psychologie, à rédiger des rapports et des synthèses professionnelles, à présenter des analyses, rapports et synthèses à l'oral, à écrire un article scientifique, à synthétiser des données bibliographiques ;
- Maîtrise des différentes étapes de la réalisation d'une recherche en psychologie et/ou psychopathologie clinique ;
- Capacité à rédiger un article scientifique ;
- Capacité à communiquer oralement sur les résultats de la recherche.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Concernant le Master1 "Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies" :

- Commencer à mettre en place une démarche clinique complète et de qualité dans le domaine de la prévention, de l'évaluation et du thérapeutique ;
- Mettre en œuvre les connaissances psychopathologiques dans le cadre de suivis psychologiques à tous les âges de la vie, dans le champ des soins psychiques et/ou somatiques, sous la responsabilité d'un psychologue titulaire et d'un enseignant encadrant ;
- Apprendre à mettre en place et à mener un examen psychologique et psychopathologique ;
- Commencer à acquérir les bases d'une démarche psychothérapique, à modeler un cadre thérapeutique pertinent et l'adapter à l'évolutivité du suivi, à s'engager dans un processus d'aide psychologique tenant compte de l'ensemble des aspects déontologiques et éthiques de la profession de psychologue ;
- Commencer à travailler la posture professionnelle, la présence thérapeutique, la dynamique relationnelle, les éléments constitutifs de la relation intersubjective et de l'alliance thérapeutique ;
- Savoir mener une revue de la littérature en lien avec une question clinique dûment formulée ;
- Savoir élaborer et mener une démarche de recherche clinique ou de recherche conceptuelle et rendre compte des résultats (écrits, rendus oral...) ;
- Acquérir le savoir et la pratique nécessaire pour élaborer et mener le travail de recherche demandé, de la revue de la littérature à la discussion des résultats.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection :

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'éducation, l'accès en master 1 est soumis à capacité d'accueil. L'admission en M1 PCPMP est donc prononcée après examen d'un dossier de candidature. Dépôt des candidatures via l'application e-candidat (aux dates indiquées), accessible à l'adresse internet suivante :

<http://www.u-bourgogne.fr/formation/master.html>

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Le Master 1 mention Psychologie est composé de 4 parcours :

- Psychopathologie clinique, Psychologie médicale et Psychothérapies
- Psychologie clinique du Développement, des Apprentissages et du Vieillessement
- Psychologie sociale et Psychologie du travail et des organisations : Management des relations humaines et des communications
- Ingénierie de la Formation professionnelle et Psychologie Ergonomique (IFPE)

En outre, tout parcours de M1 de Psychologie ou de M1 de STAPS mène au M2 de Psychologie de la Performance et du Sport.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Tronc Commun « L'entretien, socle du métier de psychologue»	Entretien clinique	24			24	6	CT	CT	1		1
	Entretien d'investigation	24			24						
TOTAL UE1		48			48	6			1		1
UE2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Disciplinaire	Méthodologies cliniques et recherche I - Corps et psyché	24	24		48	6	CT	CT	1		1
TOTAL UE2		24	24		48	6			1		1
UE3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils	Anglais		24		24	3	CC			0.5	0.5
	Méthodes d'analyse des données cliniques	10	24		24	3	CC	CT	0.5	0.5	0.5
TOTAL UE3		24	24		48	6					1
UE4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Disciplinaire	Psychopathologie et Anthropologie	48			48	6	CT	CT	1		1
TOTAL UE4		48			48	6			1		1
UE5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Disciplinaire	Processus psychothérapeutiques et Psychopathologie de l'adulte	24	24		48	6	CT	CT	1		1
TOTAL UE5		10	48		58	6			1		1
TOTAL S1		154	96		250	30					5

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

SEMESTRE 2

UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Tronc commun « Les compétences socles de l'humain au travers de son développement »	Le devenir de la cognition avec le vieillessement	24			24	6	CT	CT	1		1
	Mécanismes d'apprentissage : des compétences ressources à tout âge de la vie ?	24			24						
TOTAL UE1		48			48	6			1		1

UE2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Disciplinaire	Méthodologies cliniques et recherche II - Examen clinique	24	24		48	6	CT	CT	1		1
TOTAL UE2		24	24		48	6			1		1

UE3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Disciplinaire	Processus psychothérapeutiques et Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent	24	24		48	6	CT	CT	1		1
TOTAL UE3		24	24		48	6			1		1

UE4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
TER et Stage	TER				100	4	Mémoire écrit et soutenance orale	Mémoire écrit et soutenance orale		0,66	0,66
	Stage				200 à 300*	1	Rapport de stage et soutenance orale	Rapport de stage et soutenance orale		0,17	0,17
	Supervision de stage**		20		20	1	CC	CC		0,17	0,17
TOTAL UE4					320 à 420	6				1	1

* Un total de 500 heures est nécessaire sur l'ensemble du Master pour l'obtention du titre de psychologue.

** **Sous réserve de vote et de validation du conseil d'UFR et des conseils centraux.**

UE5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
OPTION (transversale)	A prendre parmi les UE disciplinaires des autres parcours psychologie										
TOTAL UE5		48				6					1
TOTAL S2		144	68		232	30					5

Précisions

L'UE4 en S2 intègre un stage de 200 à 300h à réaliser auprès d'un psychologue praticien ayant au moins 3 ans de pratique. Ces heures sont réparties sur toute l'année universitaire. Ce stage clinique devra obligatoirement être validé par le psychologue praticien pour l'obtention de l'UE4 S2. Une convention de stage doit être signée avant le début du stage par les parties concernées : l'institution d'accueil, l'Université, le responsable pédagogique, et l'étudiant. Cette convention assure à l'étudiant une couverture "Accidents du Travail" (imprimé à retirer au bureau 125 bis). Un étudiant présent sur son lieu de stage avant la signature de la convention s'expose à de réelles difficultés en cas d'accident. La réalisation du TER et du stage sont interdépendants.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen

Les UE de chaque semestre donnent lieu à une session d'examen (janvier pour le semestre 1 et mai pour le semestre 2). Une session de rattrapage commune à ces deux sessions se tient en juin.

La validation de l'UE TER se fait lors des sessions de mai ou de juin par soutenance d'un mémoire devant un jury composé d'au moins deux enseignants du département de psychologie dont un au moins est extérieur à la direction des travaux présentés.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

Note : Lorsqu'une composante de l'UE est formée de deux enseignements (par ex., l'UE1 de S1), **ces enseignements sont indissociables et donnent lieu à une seule note finale ;**

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre (entre UE1, UE2, UE3, UE4 et UE5) ainsi qu'entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est supérieure ou égale à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est supérieure ou égale à 10/20.

CAPITALISATION

D'une session à l'autre :

Si un semestre n'est pas obtenu :

UE acquises : les enseignements les constituants ne peuvent être repassés.

UE non acquises : tout enseignement dont la note est < à 10/20 devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.

Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

D'une année sur l'autre :

Si le M1 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2ème session après compensation entre les deux semestres, tous les éléments ayant une valeur en crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour l'année suivante si leur note est supérieure ou égale à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

Précisions :

A la demande de l'étudiant, le diplôme de **Maîtrise de Psychologie** est délivré au terme de la 1^{ère} année de Master.

REGIME SPECIAL

Les étudiants salariés sont dispensés d'assiduité aux TD (attention toutefois à la nécessité pédagogique d'assister à certains TD, voir avec l'enseignant responsable). □ **Les modalités d'examen sont les mêmes que pour les étudiants non salariés, sauf cas particulier pour raison pédagogique en accord et concertation avec l'enseignant responsable.**